

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme

Pendant 30 jours, du 17 juin 2026 9h00 au 17 juillet 2026 17h00, il sera procédé à une enquête publique sur le projet de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme par déclaration de projet de Mareil-sur-Mauldre.

Le tribunal administratif de Versailles a désigné **Monsieur Nicolas DERELY** comme commissaire-enquêteur pour conduire cette enquête publique.

À compter de l'ouverture de l'enquête publique, des informations sur le projet de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme peuvent être demandées auprès de la commune de Mareil-sur-Mauldre, à l'adresse postale : 8 rue Degly Maillot, 78 124 Mareil-sur-Mauldre ; directement sur le site de la mairie, dans la rubrique Plan local d'urbanisme.

Le dossier sera déposé en Mairie et mis à disposition du public qui pourra en prendre connaissance et consigner ses observations sur les registres déposés à cet effet.

Pendant la période d'enquête publique, le dossier d'enquête publique sera, en outre, disponible en consultation et en téléchargement sur le site internet de l'enquête publique à l'adresse suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/7405>

Durant cette période, un dossier papier sera disposée dans la Mairie et accessibles aux horaires précités.

- Du lundi au vendredi de 14h00 à 17h30
- Le samedi de 9h00 à 12h00

Chacun pourra prendre connaissance du dossier ainsi que des remarques formulées et consigner éventuellement ses observations :

- soit sur le registre d'enquête en mairie,
- soit les adresser, avec la mention : Objet : PLU-site du Moulin, par courrier postal à la mairie de Mareil-sur-Mauldre, à l'attention de Monsieur Nicolas DERELY commissaire-enquêteur (8 rue Degly Maillot – 78124 Mareil-sur-Mauldre)
- soit sur le registre dématérialisé, à l'adresse suivante : enquete-publique-7405@registre-dematerialise.fr

Afin d'informer et de recevoir des observations du public, le commissaire enquêteur assurera des permanences dans la mairie de la manière suivante :

- **LE MERCREDI 17 JUIN 2026 de 9H00 à 12H00**
- **LE SAMEDI 4 JUILLET 2026 de 9H00 à 12H00**
- **LE MERCREDI 15 JUILLET 2026 de 14h00 à 17h30**

La commissaire-enquêteur établira un rapport et rendra ses conclusions motivées sur le projet soumis à enquête publique, dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête, à la Ville de Mareil-sur-Mauldre. Le commissaire-enquêteur transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées à la Présidente du Tribunal Administratif de Versailles.

À l'issue de l'enquête publique, copies du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur seront également transmises par la Maire de Mareil-sur-Mauldre, pour y être tenues à la disposition du public pendant 1 an à compter la date de clôture de l'enquête.

Par ailleurs, toute personne intéressée pourra en obtenir communication en s'adressant par écrit à la Ville de Mareil-sur-Mauldre au *8 Rue Degly MAILLOT-78124 MAREIL-SUR-MAULDRE*; ou à l'adresse électronique suivante : mairie@mareil-sur-mauldre.fr

Après l'enquête publique, le projet mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire-enquêteur, sera soumis à délibération du Conseil Municipal de Mareil-sur-Mauldre qui se prononcera sur l'intérêt général de l'opération conformément à l'article L. 126-1 du code de l'environnement.